

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">MEMSCAP (Euronext Paris)</p>

Par courrier du 28 octobre 2008, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP) (1) (142 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 6 octobre 2008, par suite d'une cession d'actions MEMSCAP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEMSCAP et détenir, pour le compte desdits fonds, 226 576 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 24 octobre 2008, 156 547 actions MEMSCAP représentant autant de droits de vote, soit 3,32% du capital et 2,99% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé de 4 713 970 actions représentant 5 231 488 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.